Archives parlementaires

Don de l'agent national près le district de Tournon (Ardèche) qui envoie 31 marcs d'argents, en annexe de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Don de l'agent national près le district de Tournon (Ardèche) qui envoie 31 marcs d'argents, en annexe de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 162;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23657_t1_0162_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

de la République; elle expose que son territoire a été ravagé par une grêle affreuse.

Renvoyé à la commission d'approvisionnements (1).

68

Une citoyenne qui veut être inconnue envoie des fleurs et des palmes qu'elle désire être placées sur la tête de la statue de la liberté (2) à la fête qui doit avoir lieu ce soir, en mémoire du 14 juillet (3).

Mention honorable.

69

Les citoyens préposés à la garde des scellés des biens d'Orléans à Mousseaux, observent que l'éloignement de leur famille et la continuité de leurs fonctions les obligent à une double dépense. Ils sollicitent une indemnité.

Renvoyé au comité de liquidation (4).

70

L'agent national près le district de Tournon envoie 31 marcs en argent lesquels joints aux envois précédents faits, forment un total de 461 marcs.

Mention honorable (1).

71

Un jeune citoyen, âgé de 17 ans, après avoir lu le rapport de Barère sur l'institution d'un camp dans la plaine des Sablons pour les élèves de Mars, est parti de son pays, a fait la route à ses frais et s'est présenté au camp pour être admis. Son enthousiasme ne lui avoit pas permis de songer qu'il falloit s'adresser à l'administration de son département, et mortifié de n'avoir pu être reçu par le général, il supplie la Convention de l'exempter des formes que l'excès de son patriotisme lui a fait négliger.

Renvoyé au comité de salut public (2).

(1) *J. Fr.*, n° 658; *Ann. R.F.*, n° 226.
(2) *J. Sablier*, n° 1438.
(3) *J. Fr.*, n° 658.
(4) *J. Sablier*, n° 1437.

(1) *M.U.*, XLI, 425.
(2) *Mess. soir*, n° 694; *C. Univ.*, n° 926.

Persée creative commons